



LETTRE
INFO



02 décembre 2015

COMPTE RENDU RENCONTRE SGE DES IEG ET LE COMITE DE COORDINATION LE 27 NOVEMBRE 2015

Etaient Présents :

UNEMIG : 2 Représentants

UFE : 3 Représentants

SGE : 1 représentant

Comité de Coordination des CMCAS : Pour la délégation CGT Jean Claude Moreau Président et Jacques Buffier Secrétaire général du Comité de Coordination des CMCAS avec un représentant de chacune des délégations, membre du bureau, (CGT – FO – CFE – CFDT).

L'interpellation fait suite au courrier envoyé par le Président du Comité du 10 novembre. Elle a porté sur les conséquences qui découlent de cette baisse inacceptable du 1% (-68 M€ depuis 2013). Conséquences sur l'emploi, la restauration, les vacances, la culture, les loisirs, la santé.

Il a été rappelé le contexte du primitif de la dotation des 431 millions d'euros, l'urgence et l'opacité du calcul de l'assiette du 1%. L'échange se situe dans un climat lourd.

Les employeurs ont commencé par renvoyer cette question dans le périmètre de la tutelle pour la réunion tripartite, expliquant que depuis mai 2014, ils avaient fourni à la tutelle toutes les explications sur la baisse de la dotation 2014.

Ils ont ensuite longuement argumenté pour dire que « l'assiette et les calculs sont bons » en respectant l'esprit d'un texte obsolète.

En appuyant sur la notion de client final, (dans les textes de 1957), sur les recommandations de la Cour des Comptes pour justifier le changement d'assiette et la justesse des chiffres communiqués, balayant de fait les 180 Millions d'euros.

L'argumentaire a été développé par les représentants de l'UNEMIG, très sûr de son fait, sur les éclairages juridiques des décrets de 1957 sur les ELD (Entreprises Locales de Distribution) qui permet de déduire les achats des recettes de distribution pour calculer le 1%.

Ensuite une explication des consommations suite à un hiver chaud et les baisses de part de marché. Tout en nous faisant remarquer que la volatilité du calcul du 1% a toujours été présente du fait même de son mode de calcul.

Nous avons insisté pour évoquer les perspectives données par les employeurs en 2012 sur les montants largement à la hausse basés pour partie sur la masse salariale, tel que ceci avait été « vendu » lors du simulacre de négociation. Nous avons également dénoncé l'absence de communication auprès du Comité de coordination des CMCAS pour expliquer ceci, et ce malgré nos demandes répétées. Nous avons demandé qu'ils nous couchent par écrit tout l'argumentaire développé. Silence.

Ils ont ensuite redonné dans le couplet, « les employeurs ont pris leurs responsabilités en 2012 ». Ils ont écrit leurs propositions et qu'ils payent déjà beaucoup, et qu'ils n'iront pas au delà d'une certaine

somme, qui incluent d'ailleurs les moyens bénévoles. Ils ont même rappelé les tentatives sur CCAS employeurs, et que s'il fallait parler des Activités Sociales, ce serait dans un contexte complet. (Moyens bénévoles, restauration, financement, salariés des Activités Sociales).

Propos tenus : « Nous vous avons alerté, vous avez décliné maintenant assumer », allant aussi jusqu'à mettre la Tutelle face à ses responsabilités. « Nous avons donné tous les éléments, à la Tutelle de réagir et elle ne le fait pas »

Ils ont évoqué la rencontre avec le Président de la CCAS pour la restauration méridienne, reconnaissant, qu'ils n'avaient pas travaillé ce sujet, avant notre interpellation, et qu'ils avaient réactivé le GT employeurs restauration méridienne. Ils ont fini leur propos en nous disant qu'ils allaient regarder comment fermer ou pas un certain nombre de restaurants.

Nous avons terminé en évoquant :

1. La situation des salariés des Activités Sociales.

Quand nous avons évoqué la situation du personnel et le rôle que les employeurs auront à jouer si la situation n'évoluait pas, ils ont été plus à l'écoute sur toutes les problématiques que nous avons abordées

2. La connaissance des mouvements des salariés (embauches mutations) pour la tenue de nos fichiers, le respect de la loi CHERPION, et le respect de l'article 25, pour répartir conformément aux textes réglementaires appuyé sur ce point par la CGC.

Aucune remarque, si ce n'est de l'UNEMIG : c'est aux salariés de venir « s'inscrire » !!!

Conclusion

Les employeurs n'ont pris aucun engagement, même quand nous avons évoqué le résultat définitif du 1% 2015 qui sera connu en mars 2016 pour lequel une diminution importante pourrait faire exploser certaines de nos structures, et de mettre en péril des prestations sociales.

Posture lors de l'échange :

1. **UNEMIG** : extrêmement négatif et ce qui ressort, on a eu un échange en 2012, maintenant le train est passé...
2. **UFE** : très silencieux et a dit que sur le 1% baisse, « on y peut rien ». Le silence des employeurs et les interventions peuvent être considérées comme une certaine prise en compte de la situation

La posture différente entre EDF et Engie n'est pas de nature à rassurer pour l'avenir des Activités Sociales de branche.